



Arrêté portant nomination des membres de la commission chargée de l'évaluation de l'aptitude des candidats aux emplois offerts au détachement dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux au titre de l'année 2025

ARRETE N° 25006118

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L131-8 ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique, notamment son article 93 créant, temporairement, au bénéfice des fonctionnaires en situation de handicap une voie dérogatoire de promotion interne ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie de détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituée en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, et en particulier l'article 1 et le titre II,

Vu l'arrêté n° 25004887 du 8 octobre 2025 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2025 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au cadre d'emplois de techniciens de catégorie B,

ARRETE :

ARTICLE 1 : COMPOSITION DE LA COMMISSION

La composition de la commission chargée de vérifier l'aptitude des candidats au détachement dans un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux dans le contexte de la mise en œuvre du dispositif dérogatoire prévu par l'article 93 de loi du 6 août 2019 et le décret du 13 mai 2020 susvisés, au titre de l'année 2025, est fixée comme suit :

A/ Membres titulaires

- Madame Emma MARLIANGEAS, fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, représentant Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional,
- Madame Emilie MIGNEAU, Responsable du service accompagnement professionnel et maintien dans l'emploi, compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Madame Sylvie BILLARD BARON, Responsable de département au sein de la Direction des ressources humaines représentant les services des ressources humaines.

B/ Membres suppléants

- Monsieur Sébastien MASCRET, fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Monsieur Nathanaël WUIBAUT, fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Monsieur David DESTRES, fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Monsieur Denis CELISSE, fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux
- Monsieur François-Xavier DELPHIN, fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Monsieur Sébastien BERNARD, fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Madame Stéphanie LAURENT, référente handicap
- Madame Anne HUMEZ, référente handicap
- Madame Stéphanie DAFEUR, responsable adjointe du service mobilité et recrutement services et ports
- Madame Kimberley AMORAVAIN, chargée de recrutement
- Madame Bénédicte LEMICHEL-LETULIER, chargée de recrutement
- Monsieur Guilane DJAHA, chargé de recrutement

Madame Sylvie BILLARD BARON préside la commission.

ARTICLE 2 : EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ

Madame la Directrice générale des services de la Région Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : NOTIFICATION

Ampliation du présent arrêté sera communiquée aux membres de la Commission ainsi nommés.

ARTICLE 4 : VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Un recours contre le présent arrêté peut être formé dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le recours sera porté devant le tribunal administratif de Lille.

Le cas échéant, le tribunal administratif pourra être saisi par l'application Télérecours accessible par le site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait à LILLE, le 10 novembre 2025

Pour la Région Hauts-de-France,



Xavier BERTRAND
Président